

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 636**

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 636 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 20 septembre 2021, intitulé : « **Règlement numéro 636 autorisant des travaux d'ouverture d'une deuxième voie d'accès vers le Cégep de Saint-Hyacinthe, au nord de l'avenue Castelneau et un emprunt de 5 200 000 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite d'une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours, pour la période s'échelonnant du 20 janvier au 4 février 2022 inclusivement, conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 7 février 2022.

Ledit règlement est déposé à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 9 février 2022.



Crystel Poirier, LL.L  
Greffière